



AVIS DE PUBLICITE AOT STRUCTURES MODULAIRES

Afin de contribuer à une nouvelle dynamique du tissu local, la Ville de Saint-Benoît souhaite permettre l'installation et l'exploitation de structures modulaires à vocation commerciale, sur son domaine public.

OBJET :

Cet avis de publicité préalable à la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal, a pour objet la fourniture, l'installation et la location de 8 modulaires pour l'accueil d'activités de restauration sur le site du front de mer de Saint-Benoît, au titre des articles L2122-1-1 et L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

Ces modulaires auront des surfaces d'environ 20 m² (+ ou - 10%). Ils proposeront une base de « prêt à aménager ». A la charge du locataire l'aménagement spécifique suivant son activité.

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Ville de Saint-Benoît

21 bis rue Georges Pompidou – BP 61

97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par son Maire, Monsieur Patrice SELLY.

MODALITES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

L'autorisation prendra la forme d'une convention pour l'occupation du domaine public. L'occupant en sera l'amodiatraire principal. Cette convention est d'une durée de 10 ans.

La redevance mensuelle relative à l'occupation du domaine public a été fixée à 5 €/ m² / mois, conformément à la délibération N° 020 – 04- 2022 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2022.

La Ville mettra à disposition de l'occupant un site aménagé, qui dispose de 8 raccordements aux réseaux Eaux Usées (EU) et Adduction en Eau Potable (AEP). La fourniture en électricité reste soumise au dépôt du permis, et au besoin associé. A charge à l'occupant d'effectuer les démarches du permis de construire et de raccordement aux divers réseaux.

Les plans du site et des réseaux présents sont disponibles sur demande à la Direction de l'Economie et du Tourisme par mail à : economie.tourisme@ville-saintbenoit.re.

Le site est libre d'accès.

L'amodiatraire principal sera autorisé à percevoir, selon un tarif qui sera défini d'un commun accord et après validation en Conseil Municipal, les fruits du domaine public pour les modulaires installés, sous la forme d'une convention.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le candidat devra déposer un dossier complet de demande comprenant notamment :

- Une présentation du candidat : nom, prénom, qualité, domicile (Si la demande émane d'une personne morale : le numéro SIREN, la nature, la dénomination, le siège social et l'objet de la personne morale ainsi que les noms, prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration. Le demandeur, personne physique ou morale, devra également fournir une copie de la pièce d'identité, un justificatif d'adresse et une copie de l'assurance),
- Une présentation de ses moyens, ses références, attestations fiscales et sociales établissant la régularité de sa situation,

- Un mémoire technique incluant une description des installations proposées, un visuel permettant de rendre compte des installations projetées,
- Une attestation d'assurance garantissant les « dommages aux biens » et « responsabilité civile »,
- Un compte d'exploitation prévisionnel, incluant le prix du loyer envisagé pour les locataires,
- Toute autre pièce que le candidat jugera nécessaire à l'appréciation de sa proposition.

CRITERES D'ANALYSE DE L'APPEL A CANDIDATURE :

Les propositions seront évaluées dans un premier temps, sur la recevabilité des dossiers de candidatures selon les capacités financières, techniques et professionnelles des candidats.

Pour chaque candidature retenue, l'appréciation se fera selon les critères suivants :

- Qualité du projet (40 %),
- Détails de présentation, et d'esthétique du modulaire (30 %),
- Planning d'exécution (30 %).

MODALITES DE MISE EN CONCURRENCE :

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de la Ville.

Votre proposition devra :

- être envoyée par pli recommandé avec avis de réception postale à Monsieur le Maire au
21 bis Rue Georges Pompidou – BP 61 - 97470 SAINT-BENOIT,
- ou déposée sur place à la Direction de l'Economie et du Tourisme contre récépissé,
avant le 15/02/2023

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 - Vendredi de 8h00 à 11h45

La durée de validité de l'offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception de l'offre prévue dans l'avis.

La collectivité peut également se réserver la possibilité de ne pas donner suite au projet. Elle s'engage à en informer tous les candidats, dans un délai de 8 semaines à compter du 15/02/2023, si la décision intervenait durant la phase de sélection.

Quel que soit la suite donnée à la proposition de tel ou tel candidat, ce dernier ne pourra se prévaloir d'une quelconque indemnisation.

A l'issue de l'analyse des offres, le conseil municipal décidera de l'offre retenue.